



CONSEIL GENERAL
BRETIGNY – SUR – MORRENS

Législature 2006-2011
PV no 8 -2008

Séance du 17 septembre 2008 à 20h15

Présidence : Mme Francine Raymondon

Ordre du jour :

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de la dernière séance
3. Arrêté d'imposition 2009
4. Révision du « Règlement communal sur la distribution de l'eau »
5. Révision du « Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux » et son annexe
6. Informations de la Municipalité
7. Propositions individuelles
8. Contre-appel

1. Appel

Effectif : 62 personnes
Présents : 40 personnes

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté à l'unanimité.

3. Arrêté d'imposition 2009

M. Urs Lauper précise que l'arrêté 2009 ne présente pas de modification par rapport à 2008. Toutefois, il relève que la nouvelle taxe pour les ordures ménagères qui entrera également en vigueur en 2009 correspond à une augmentation de 3% d'impôt.

Le préavis de la commission des finances est énoncé par M. Marc Heuschkel. Il est procédé au vote, l'arrêté d'imposition 2009 est accepté avec 2 abstentions.

4. Révision du « Règlement communal sur la distribution de l'eau »

Après lecture des préavis par M. Pierrick Viguet pour la Municipalité et M. Yann Bastide pour la commission ad hoc, il est confirmé à M. Marc Tille que seuls les articles 43 à 45, indiqués en vert dans les documents reçus, ont subi des modifications.

Il est procédé au vote, la révision du « Règlement communal sur la distribution de l'eau » est acceptée avec 1 abstention.

5. Révision du « Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux » et son annexe

Avant lecture du préavis municipal, M. Pierrick Viguet propose d'emblée d'apporter des modifications supplémentaires dans le « Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux », soit

- art. 35, alinéa c) : remplacer le terme (ASPEE) par (VSA)
- art. 41, 2^{ème} alinéa, lire : Cette taxe est exigible du propriétaire lors de l'octroi du permis de construire (art. 18 et 19, ci-dessous).

Et dans l'annexe :

- Taxes annuelles d'épuration : ajouter l'alinéa c) à la suite de l'alinéa a) et supprimer l'alinéa c).

Le rapport de la commission ad hoc est présenté par M. Yann Bastide.

Il est procédé au vote. Tout d'abord, l'assemblée accepte de voter de manière globale sur le Règlement, y compris les dernières modifications apportées par M. Pierrick Viguet.

Ensuite, le Règlement est accepté à l'unanimité et l'annexe est acceptée avec un avis contraire.

6. Informations de la Municipalité

Mme Madeleine Geiger

Les photos de la course des Aînés sont à disposition pour vision et commande.

M. Pierre-Alain Marmillod

- Collège de Cugy : les enfants ont débuté leur scolarité dans le nouveau collège qui sera inauguré au printemps 2009, inauguration à laquelle les habitants seront conviés.

M. Laurent Chappuis

- Le passage piéton entre les deux écoles est à l'étude auprès de M. Krebs.

- Un nouveau projet Molok sera présenté en décembre prochain

- Les photos de la participation de la commune à la Fête du Blé et du Pain sont publiées sur notre site Internet et le tableau créé le dernier dimanche de la manifestation est exposé à la commune.

M. Urs Lauper

- La commune recherche un porte-drapeau.

7. Propositions individuelles

M. Pierrick Viguet répond à M. Marc Tille que le plan général d'évacuation des eaux progresse. Il reste le contrôle onéreux du séparatif à réaliser.

A la suite des inondations de juillet 2008, M. Edouard Martin craint que la conduite d'eau claire du Chemin du Rié soit sous-dimensionnée. Il lui est confirmé que les calculs de masse ont été adaptés aux précipitations de la dernière décennie.

L'abattage du chêne devant la grande salle pour cause de proximité de limites d'une propriété voisine, interpelle M. Ernest Götz qui rappelle que la commune avait planté cet arbre en l'honneur de feu M. Bernard Chatelan. Il relève avec Mme Jacqueline Bally que d'autres arbres sont également à tailler dans le village pour non respect des limites. M. Urs Lauper informe l'assemblée qu'un chêne planté derrière la Maison-de-Ville remplace l'arbre abattu. D'autre part, la Commune demande régulièrement aux propriétaires de tailler leurs haies mais que pour la question des feuilles, il est impossible d'intervenir.

M. Laurent Chappuis atteste que le plan de recensement des arbres protégés prend forme et que les propriétaires seront informés avant le classement de leurs arbres.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au contre-appel et la séance est levée à 21h10.

La Présidente

La secrétaire

Francine Raymondon

Christiane Bally